

**AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024  
Dériveurs – Quillards**

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Régate GOULE'S CUP

26 septembre 2021

Centre Nautique du Village Loisirs de Goule

Les 1000 lieux du Berry – Village Loisirs de Goule & Comité départemental de voile du Cher

Grade : départemental

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)

Les règlements fédéraux.

**2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

La régata est ouverte à :

- tous les bateaux dériveur solo et double

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire à l'accueil de la base nautique le jour de l'épreuve.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

- une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité

**4. DROITS A PAYER**

Il n'y a pas de droit à payer.

**5. PROGRAMME**

Confirmation d'inscription :

26 septembre 2021 de 9h45 à 11h00

Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
26/09/2021	11h00	Toutes classes

Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les IC seront

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 26 septembre 2021



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

**7. LES PARCOURS**

Les parcours seront précisés à la confirmation des inscriptions.

L'emplacement de la zone de course sera précisé à la confirmation des inscriptions.

**8. SYSTEME DE PENALITE**

Pour toutes les séries la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

3 courses devront être validées pour valider la compétition.

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

Le système de classement sera précisé à la confirmation des inscriptions.

**10. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : 1<sup>er</sup> en dériveur double, 1<sup>er</sup> en dériveur solo, 1<sup>ère</sup> Féminine en dériveur double et 1<sup>ère</sup> Féminine en dériveur solo.

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : Le comité départemental du Cher ou Le Village Loisirs de Goule

M Olivier Cousin 02 48 60 86 18

M Krzysztof Brezden 06 66 85 37 92 (possibilité de l'entraînement et dépôt des matériels)

Possibilité d'hébergement sur site (camping gratuit)

Possibilité de panier repas – Christophe Salis 06 89 98 92 56